



Entrée école d'AS et Ratios ASH.Q Passage Classe Supérieure

Juin 2015

Les délégués CGT élus à la CAP 8 ont eu une réunion avec la DRH et le syndicat FO en vue de revoir les critères pour la sélection d'entrée à l'école d'AS pour 2015.

Nous avons exigé la suppression du critère d'absentéisme et demandé que seul le statut de la fonction hospitalière soit pris en compte pour cette sélection.

La réponse du DRH n'a pas tenu compte de nos demandes, donc nous avons demandé de revoir le DRH. Il a reçu les délégués Cgt le 19 mai et nous avons obtenu la suppression du critère d'absentéisme pour l'année 2015.

Les délégués CGT se battent depuis plusieurs années contre tous ces critères locaux, mis en place par la Direction, que certains syndicats ont soutenus en CAP

La CAP aura lieu le 18 juin et l'entrée à l'école d'AS fait partie des points qui seront discutés.

Les Ratios ASH.Q sont publiés

Nous avons envoyé un mail le 02/06 au DRH sur les Ratios

De : Cgt Cgt Envoyé : mardi 2 juin 2015 14:44À : Savale Nicolas Objet : CAPL 8

Monsieur le Directeur,

Suite à la publication des ratios de promotion de grade des ASHQ à la classe supérieure (12% en 2015), nous vous demandons de bien vouloir établir le tableau d'avancement de grade des ASHQ pour la CAPL du 18 juin 2015, même si ce tableau est établi avec un retard par rapport aux autres documents.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

La CGT déplore que ces taux de promotion soient très bas et tous à la baisse au fil des ans, et combat toute forme de ratio, nous réclamons le passage en classe supérieure de façon linéaire.

ASH Qualifié - Echelle 3

Échelon	Durée Moyenne	IM au 01/01/2015
1	1 an	321
2	1 an	322
3	2 ans	323
4	2 ans	324
5	2 ans	325
6	2 ans	326
7	2 ans	328
8	3 ans	332
9	3 ans	338
10	4 ans	350
11		363

ASH Qualifié - Echelle 4

Échelon	Durée Moyenne	IM au 01/01/2015
1	1 an	323
2	1 an	324
3	2 ans	325
4	2 ans	326
5	2 ans	327
6	2 ans	329
7	2 ans	332
8	3 ans	345
9	3 ans	354
10	4 ans	368
11	4 ans	375
12		382

Passage de L'Echelle 3 à l'Echelle 4 possible à partir de l'échelon 5 soit 10 ans d'ancienneté soumis au Ratio de 12% pour 2015, 10 % en 2016 et 8 % en 2017

Allo CGT: HGM/CMP: 51.864,

H. ESTAING: 50.400,

H. NORD: 66.102

Local des Liondards 51865

cgt@chu-clermontferrand.fr